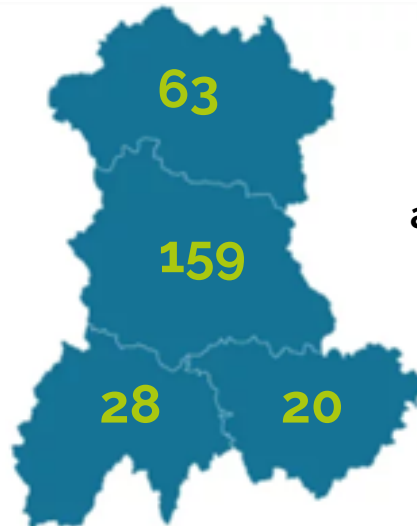


RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'association Solidarité Paysans En Auvergne

ANNÉE 2025



270
accompagnements
dans toute
Auvergne

SOLIDARITÉ PAYSANS

UNE ASSOCIATION RECONNUE
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CRÉÉE PAR DES AGRICULTRICES
ET AGRICULTEURS,

POUR L'ACCOMPAGNEMENT
D'AGRICULTRICES ET
AGRICULTEURS
EN DIFFICULTÉ,

DANS UN MOUVEMENT DE
SOLIDARITÉ ENTRE PAIRS.

LES CHIFFRES CLÉS

L'action de Solidarité Paysans est d'envergure nationale : depuis plus de 30 ans, des associations de défense et d'accompagnement des agriculteurs ont été créées sur l'ensemble du territoire métropolitain. À ce jour, 83 départements sont couverts.

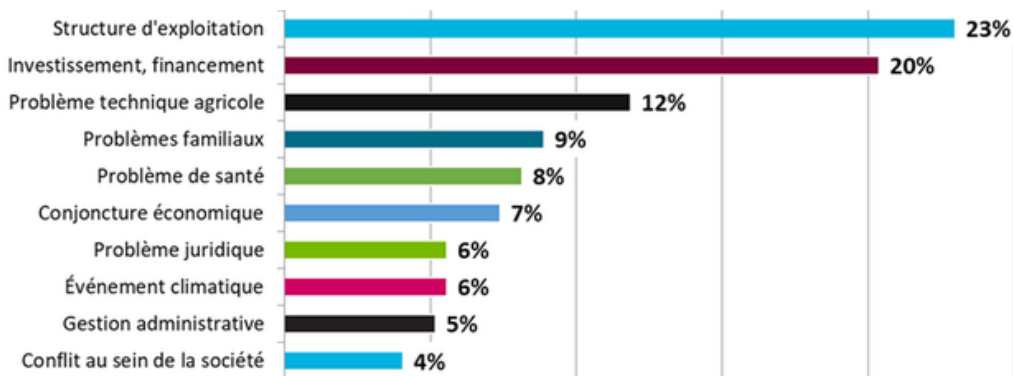
Depuis 2005 en Auvergne, des accompagnatrices et accompagnateurs professionnels et bénévoles soutiennent les agricultrices et agriculteurs qui font appel à Solidarité Paysans. Depuis 2012, l'association accompagne aussi des bénéficiaires du RSA affiliés à la MSA ; une convention existe à cet effet avec le département du Puy-de-Dôme.

La reconstruction de la dignité, la recherche de l'autonomie et l'accès au droit sont au cœur de notre métier. Nous travaillons en complémentarité avec les autres acteurs du monde agricole (OPA, MSA, acteurs de la justice, autres associations...). Un chiffre dont nous sommes fiers : 90% des personnes accompagnées réussissent à maintenir leur activité sur leur ferme.

· 2025 AUVERGNE ·

270 accompagnements dont 91 nouveaux
Auprès de 331 personnes au total
Une équipe de 7 salariées (4,5 ETP)
100 bénévoles impliqués dans les accompagnements et la vie associative (4,5 ETP)

DES DIFFICULTÉS MULTIPLES

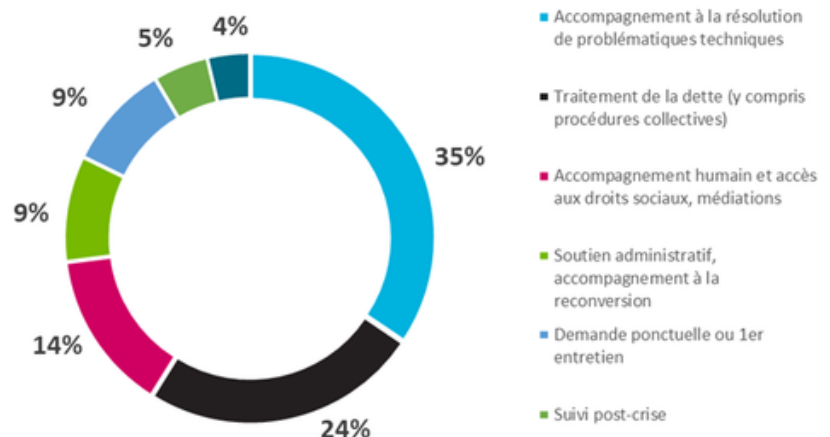


Lors du premier appel, c'est ce dont il est facile de parler qui va être dit, parfois avec le sentiment d'être dans l'urgence, parfois avec l'impression d'être submergé, parfois juste avec le besoin de prendre le temps de la réflexion. Au fil des rencontres, les différentes manifestations des difficultés vont émerger et l'accompagnement global, spécifique à Solidarité Paysans, va progressivement se mettre en place.

UNE DIVERSITÉ D'INTERVENTIONS

La frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle reste tenue pour les agriculteurs et agricultrices. Le traitement des difficultés rencontrées sur les exploitations ne va pas sans interroger le projet de vie de la personne et de sa famille.

Solidarité Paysans apporte un soutien professionnel dans la gestion et le suivi de l'exploitation (régularisation administrative, suivi de trésorerie, demandes d'aide financière, etc.) mais aussi dans le traitement de la dette, lors de négociations à l'amiable et procédures collectives (accompagnements longs et complexes, dont la part augmente au fil des années). L'association accompagne les réflexions des agricultrices et agriculteurs, qui restent maîtres de leurs décisions.



Au cours d'un même accompagnement, plusieurs types d'interventions sont généralement menées. Dans le graphique ci-dessus, ce sont les interventions les plus représentatives de chacun des 270 accompagnements qui apparaissent.

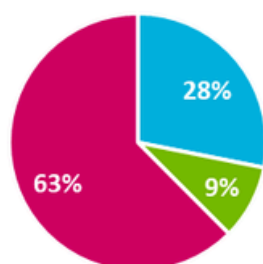
DE L'ACCOMPAGNEMENT

DES INTERVENTIONS FONCTIONS DES DIFFICULTÉS

Difficultés vs Interventions	Types d'interventions déployées en 2025									
	Traitement de la dette	Accomp. technique	Accomp. Humain détresse	Accomp. administratif	Médiation	Juridique (hors proc. col.)	Suivi post-crise	Accomp. social	Accomp. reconversion	Premier entretien
Origine des difficultés en 2025	37%	26%	10%	8%	5%	5%	3%	2%	0,4%	4%
Conflit au sein de la société	14%	23%	17%	7%	36%					3%
Conjoncture économique	61%	15%	8%	7%			2%	2%		3%
Événement climatique	52%	29%	10%	5%				1%		4%
Gestion administrative	37%	20%	16%	20%						6%
Investissement, financement	40%	36%	6%	2%	1%	5%	3%	2%		5%
Problème de santé	8%	12%	38%	14%		1%	6%	14%	1%	7%
Problème juridique	20%	17%	5%	7%		37%	10%			3%
Problème technique agricole	42%	26%	6%	4%	13%		3%	1%	1%	4%
Problèmes familiaux	41%	14%	17%	2%	11%	11%		1%	1%	2%
Structure d'exploitation	34%	36%	1%	15%	2%	2%	4%	3%		3%

Dans une forte proportion des difficultés exprimées initialement, les interventions de Solidarité Paysans En Auvergne (SPEA) s'orientent vers le traitement de la dette, les suivis techniques et l'accompagnement humain, qui reste important surtout quand les problèmes de santé arrivent. Par exemple, lorsque les difficultés sont en lien avec un événement climatique, les interventions déployées par SPEA sont à 52% sur le traitement de la dette.

LES PROCÉDURES COLLECTIVES



- Liquidation Judiciaire
- Règlement Amiable Judiciaire / Conciliation
- Redressement Judiciaire

Règlement Amiable Judiciaire, Redressement Judiciaire ou Liquidation Judiciaire: les accompagnements dans le cadre de ces différentes procédures collectives représentent 12% des exploitations agricoles suivies par Solidarité Paysans En Auvergne en 2025 (soit 32 accompagnements au total).

Ce sont souvent des suivis complexes, qui nécessitent un nombre d'heures de travail important et de bonnes connaissances juridiques. Pour répondre à ces demandes, les salariés et bénévoles suivent des formations spécifiques, et s'appuient sur les 2 juristes salariées du réseau national Solidarité Paysans.

En Auvergne en 2025, le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand a désigné Solidarité Paysans comme conciliateur de justice, preuve de la reconnaissance de ses compétences dans le domaine juridique.

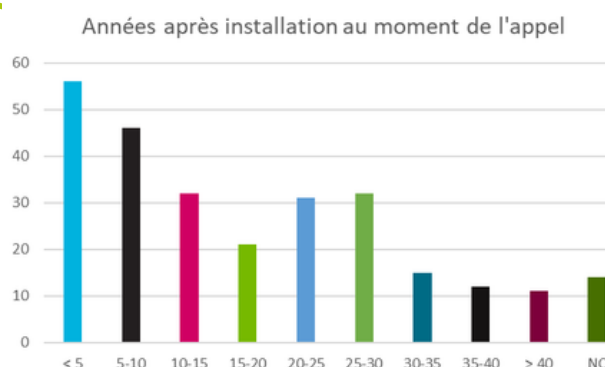
ZOOM sur les procédures collectives : Il est question de procédure collective lorsque les créanciers sont collectivement représentés par un mandataire ou un liquidateur judiciaire désigné par le tribunal. L'objectif d'une procédure collective est d'aider une entreprise:

- soit à surmonter ses difficultés tout en réglant ses créanciers;
- soit à mettre fin à son activité.

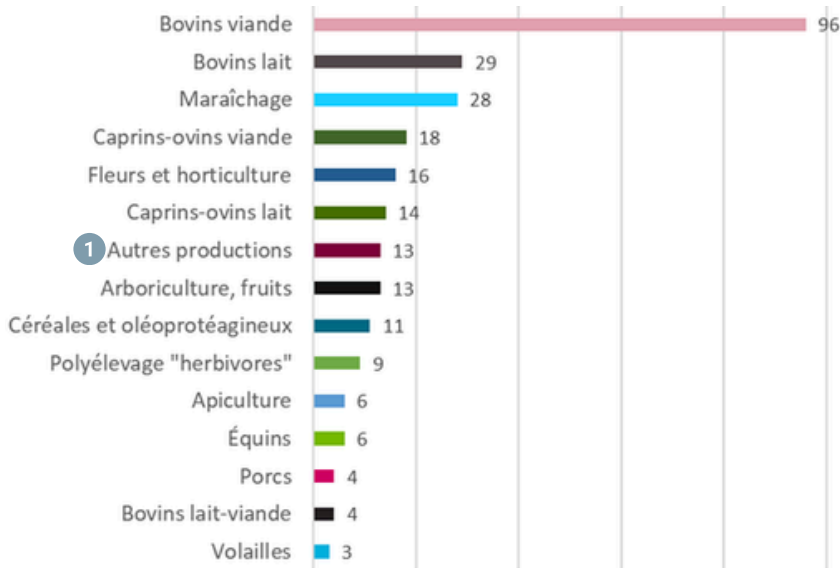
DIFFICULTÉS POST-INSTALLATION

La part des jeunes installés parmi les personnes accompagnées est significative : 38% d'entre elles sont installées depuis moins de 10 ans.

Ces constat montrent que les difficultés peuvent apparaître dès les premières années après l'installation, et interroge sur l'accompagnement pré et post-installation. Ces questionnements sont partagés à l'échelle du réseau national Solidarité Paysans, et devraient faire l'objet d'une analyse dans les prochaines années.



LES PRODUCTIONS

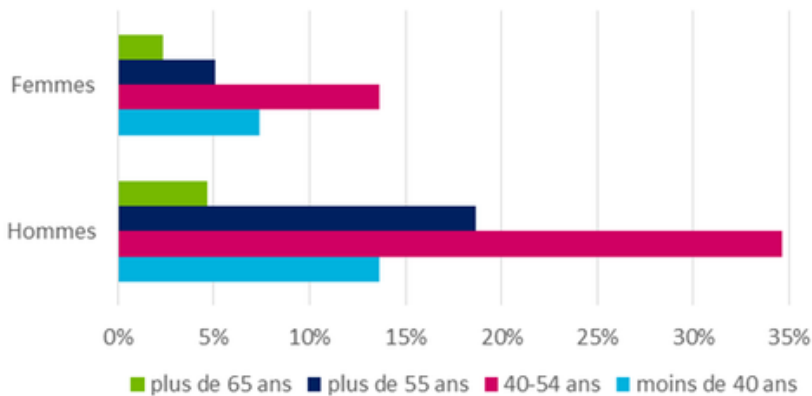


Les accompagnements réalisés par Solidarité Paysans en Auvergne sont à l'image des productions dominantes sur le territoire auvergnat : avec 70% du total l'élevage reste le secteur le plus représenté, et l'impact des récentes épizooties se fait ressentir.

Malgré la dimension historique de ces productions au sein de notre région, elles semblent de plus en plus ébranlées par les chocs récurrents.

1 Autres productions : peu fréquentes parmi nos accompagnements, comme élevage canin ou félin, pisciculture, héliiculture, etc.

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉ·ES



Près de la moitié des personnes accompagnées ont entre 40 et 54 ans, tandis que les moins de 40 ans représentent 21% d'entre elles, femmes et hommes confondus. 28% des accompagnements concernent des femmes : un chiffre qui fait écho aux statistiques nationales puisque 29 % des actifs permanents agricoles sont des femmes (Agreste Graphagri, 2020).

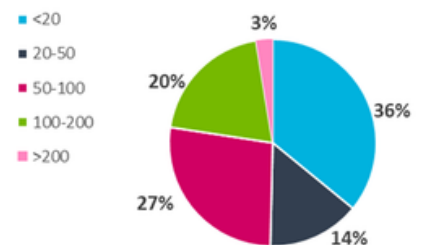


COMMUNIQUONS !

La communication joue un rôle déterminant dans le processus d'appel à l'aide et dépend des efforts conjugués d'un ensemble d'actrices et d'acteurs pour réagir le plus tôt possible face aux difficultés. Aucun accompagnement ne débute sans la demande expressément formulée par la ou les personnes concernées. Cependant, l'entourage joue souvent un rôle déterminant dans la démarche pour aller vers la formalisation d'une demande d'aide.

Origine des contacts en 2025 : via le bouche à oreilles dans 19% des cas, les médias ou le site internet (17%), mais aussi via nos partenaires opérationnels (20%).

SURFACES DES FERMES (HA)



La surface moyenne des fermes accompagnées est de 56 hectares (ha), proche de la moyenne régionale de 59 ha sur l'ensemble des fermes (Recensement Agricole 2020). La surface de la moitié d'entre elles est de moins de 50 ha, et 47% font entre 50 et 200 ha. Seules 3% des fermes accompagnées ont une surface de plus de 200 ha.



FORMATION CONTINUE DES BÉNÉVOLES

C'est un point fort de Solidarité Paysans en Auvergne et plus largement du réseau national. Les différents aspects de l'accompagnement sont traités, au travers d'une grande diversité de thèmes de formations et une complémentarité entre les échelons. Dans chaque département, 3 à 4 fois par an, des temps de relecture de la pratique concernent directement les bénévoles et salariés, leurs besoins et leur vécu dans le cadre des accompagnements. Ils sont encadrés par des psychologues et psychopraticien-nés.

En 2025, certains bénévoles ont également participé à des formations « Sentinelles » organisées par la MSA. Des formations sont aussi proposées par le réseau national, dont les bénévoles sont informés et auxquels ils.elles peuvent librement s'inscrire.

Exemples de thèmes de formations : la relation d'aide (appréhender le monde de l'autre, la juste distance relationnelle), l'écoute active, les risques psychosociaux, gestion des conflits dans l'accompagnement, les limites de l'accompagnement, etc.



COMMUNICATION, PRÉVENTION

COMMUNICATION · Inauguration de l'exposition photos, déclinée sur 3 types de supports, livret, diaporama et banderoles, à l'occasion de la célébration des 20 ans de l'association dans le Puy-de-Dôme. L'objectif est de traduire en images le travail d'accompagnement de l'association pour le faire connaître, tout en créant des liens d'une nouvelle nature entre les membres de l'association, agriculteurs-ices accompagnés, bénévoles et salarié-es.

Une gestion souple de ce projet au long cours a permis de s'adapter aux réalités de terrain : pas de fil rouge prédéfini, mais des photographies prises en parallèle des accompagnements individuels, lorsque la situation le permettait. En complément, des agricultrices et agriculteurs, désirant témoigner de leur métier au-delà des difficultés ont transmis leurs propres clichés.



PRÉVENTION · Les interventions pédagogiques, bien ancrées parmi nos actions de prévention des difficultés, ont été renouvelées en 2025 et se sont déployées. Les binômes salariée-bénévoles ont mené 7 interventions pédagogiques auprès de 147 élèves et étudiants d'établissements d'enseignement agricole dans les 4 départements de l'Auvergne (CFA-CFPPA, lycées agricoles, MFR).

Pour la première fois, en 2025, la DRAAF AURA a apporté son soutien à cette action par le biais d'une convention de partenariat pluriannuelle, afin de favoriser les interventions de l'association auprès des établissements d'enseignement agricole public et privé.



AGIR EN RÉSEAU

Tout au long de l'année, Solidarité Paysans a continué à cultiver ses réseaux dans les tous départements et en fonction de l'actualité, notamment en participant :

- aux cellules AED (03) et déshérence (63)
- au comité plénier et au groupe de travail prévention du mal-être en agriculture (03)
- aux réunions du réseau Sentinelles (63)

Mais aussi en sollicitant des rencontres auprès des organismes partenaires des agriculteurs et agricultrices (MSA, Chambre d'Agriculture).

L'ÉQUIPE BÉNÉVOLE ET SALARIÉE DE L'Auvergne

En 2025, l'association s'est engagée dans un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) piloté par la BGE AURA et pour lequel le prestataire ANEOL a été retenu. Deux sujets prioritaires ont été traités : l'organisation du travail au sein de l'équipe salariée et la réflexion autour de la gouvernance de l'association. Un article a été publié à ce sujet dans "Le Tintamarre" de sept 2025.

Au sujet de la gouvernance, en quelques points :

- **Les 4 associations départementales 03, 15, 43 et 63** sont composées uniquement de bénévoles. Appuyés par les salarié-es de l'association régionale, elles : réalisent les accompagnements en binôme, animent la vie associative, apportent un appui opérationnel à l'équipe salariée, et participent à la gouvernance de SPEA. En effet, chaque département mandate 4 administrateur-es pour siéger au CA de SPEA.
- **Le CA de SPEA** se réunit 4 fois par an en présentiel pour définir et contrôler la stratégie de l'association, et pour traiter les questions de fond. Après l'AG ordinaire, il élit un **bureau** composé à minima de 2 co-président-es, 1 trésorier-e et 1 secrétaire, qui se réunissent mensuellement en visio pour piloter la gestion courante de l'association.
- **3 commissions régionales** sont constituées et fonctionnelles, pour appuyer l'équipe de façon ciblée :
 - **Commission Employeurs** · Composée de 3 bénévoles, elle est l'interface entre l'association employeuse et l'équipe salariée, et elle assure les entretiens individuels annuels. En 2025, ses membres ont travaillé à clarifier son cadre d'intervention, suite aux préconisations formulées dans le cadre du DLA.
 - **Commission Communication** · elle se réunit autour de l'élaboration de 2 numéros du journal interne par an, « Le Tintamarre ». Au-delà, elle travaille sur la mise à jour ou l'élaboration de nouveaux supports de communication, dont le livret de présentation de l'association en 2025. Elle a également vocation à animer les réseaux sociaux de l'association, sur Facebook, Instagram, LinkedIn, mais aussi sur le site internet.
 - **Commission Finances** · Elle coordonne les démarches de recherches de financements privés à l'échelle de l'Auvergne : mécénat et collecte de dons principalement. Afin de stabiliser l'équilibre budgétaire de l'association, un coup d'accélérateur est donné à cette commission depuis 2025. Les réunions deviennent mensuelles, et une adresse mail spécifique pour le mécénat a été créée. Tout bénévole peut la rejoindre, ponctuellement ou de façon plus pérenne !

1 Premier dispositif d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France, le DLA accompagne gratuitement les structures d'utilité sociale dans le développement de leurs emplois et de leurs projets.

Au niveau de l'équipe salariée : les locaux administratifs sont basés à la Maison des Paysans, à Lempdes (63). Des réunions hebdomadaires permettent d'assurer un lien continu entre les salariés pour la gestion courante de l'association.



ÉCHOS DU RÉSEAU

A l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, l'année 2025 a été marquée par :

- 2 rencontres du bureau SP AURA, en visio et en présentiel, avec une mutualisation de nos expériences en Auvergne et en Rhône-Alpes,
- Le maintien du soutien de nos financeurs historiques, la région AURA et l'ARS. Une mise en lien avec les DDARS a permis de nous rapprocher des antennes départementales également,
- Le renouvellement du partenariat avec la Fondation Après-Tout,
- L'émergence d'un nouveau partenariat, avec la DRAAF, pour soutenir nos actions de prévention dans les établissements de formation agricole,
- L'organisation d'un colloque de restitution finale du projet PinsMoi soutenu par la Fondation de France entre 2021 et 2025,
- Des articles en commun dans nos journaux internes, « le Tintamarre » de Solidarité Paysans En Auvergne, et « l'Echo » de Solidarité Paysans Rhône-Alpes.



À l'échelle nationale, différentes commissions, comités de pilotage et boucles d'échanges par mail existent et Solidarité Paysans En Auvergne y participe activement. Ces différents cercles d'échanges permettent de communiquer, de mutualiser les compétences, et d'animer collectivement le réseau.

Commission Juridique · Elle est composée de bénévoles et salarié.es du réseau, dont 2 sont juristes. 2 réunions plénières ont eu lieu en 2025 et ont permis de coordonner les travaux portés par différents groupes. Ces travaux portent sur la réalisation de guides (procédures collectives), fiches (crédit bail, retrait d'animaux, surendettement des particuliers), contenu de formation et analyses de questions juridiques, mais également le portage de plaidoyers et la communication de l'actualité juridique via une lettre d'info trimestrielle et un liste mail de diffusion. 1 bénévole et 1 salariée de SPEA y participent.

Copil Autonomie · 1 salariée participe à ce Copil dont l'objectif est de soutenir les associations locales dans des actions d'accompagnement collectif et/ou multi-acteurs et d'animer une commission composée d'agriculteurs et agricultrices en difficulté.

Commission Formation · Ses missions sont d'identifier les priorités du réseau autour de la question de la formation ; d'identifier les thématiques de formation dont ont besoin les accompagnateurs et accompagnatrices ; de mutualiser ce qui a été produit dans le réseau sur le sujet de la formation. 1 salariée y participe.

Commission Communication · créée fin 2024, ses missions sont de développer la communication externe et le plaidoyer :

- Faire connaître Solidarité Paysans à l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du monde agricole
- Accroître la parole donnée aux agriculteurs et agricultrices accompagnées
- Se faire connaître par les politiques comme acteur incontournable

Ses missions sont aussi tournées vers la cohésion interne du réseau, notamment par la poursuite du travail sur la charte et les fondamentaux éthiques, mais aussi par la garantie d'un bon niveau d'information et de transparence dans le réseau.

Copil du Fonds de Dotation · Le Fonds de Dotation (FDD) Jean Cadiot a été créé en 2021, dans le sillon des retombées médiatiques autour du film « Au nom de la terre » d'Édouard Bergeon, et avec le soutien financier de la Fondation Roi Baudouin. Pensé comme un outil national de collecte de fonds au service du réseau, sa gouvernance s'articule autour de ses 2 instances : le conseil d'administration (CA) du fonds de dotation, et le comité de pilotage d'engagement. Georges DAVID, actuel Co-Président de SPEA, siège au Copil du FDD, qui s'est réuni 8 fois en 2025. Parmi les missions de ce Copil figurent : l'instruction des projets des associations et leur transmission au CA du FDD, l'élaboration de propositions en matière de politique d'engagement, ou encore le recueil des besoins actualisés des associations membres du réseau SP.

Plan Stratégique Pluriannuel · Suite à la collecte de fonds Z'Event de 2024 pour un montant total de 2 millions d'euros pour l'ensemble du réseau Solidarité Paysans, la Fondation de France avait été désignée comme organisme gestionnaire des fonds. En 2025, un important travail a été mené avec des porte-parole d'associations locales, dont Anne-Laure Bianconi pour l'Auvergne, pour planifier collectivement l'utilisation des fonds sur 5 ans. Le fruit de ce travail est le plan stratégique pluriannuel 2026-2030, adopté à l'AG 2025 de Solidarité Paysans national. Le plan comporte 5 axes : sécuriser les moyens financiers ; développer les ressources humaines ; assurer une défense et un accompagnement de qualité des agriculteur-ices ; développer la communication externe et le plaidoyer ; faire de la cohésion interne un accélérateur du réseau.

NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES



En apportant et renouvelant leur soutien financier à notre association, nos partenaires, de longue date comme plus récents, contribuent à lutter contre l'isolement des agriculteurs et agricultrices face aux difficultés et agissent contre la précarité dans le milieu agricole.

MERCI POUR LEUR SOUTIEN FINANCIER

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil Départemental du Cantal, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement du territoire des Combrailles (SMADC).

Les 17 communautés de communes qui nous soutiennent en 2025 : Agglo Pays d'Issoire, Ambert Livradois Forez, Billom Communauté, Bocage Bourbonnais, Chavanon Combrailles et Volcans, Clermont Auvergne Métropole, Combrailles Sioule et Morge, Entr'Allier Besbre et Loire, Entre Dore et Allier, Haut Lignon, Marches du Velay-Rochebaron, Massif du Sancy, Pays de Cayres Pradelles, Pays de Montfaucon, Pays de Saint-Eloy, Rives du Haut-Allier et Thiers Dore et Montagne.

Les 43 communes qui nous ont soutenues ces 5 dernières années : Ambert, Araules, Aubière, Autrac, Ayat-sur-Sioule, Besse-et-Saint-Anastaise, Beurières, Cébazat, Châtelton, Chirat-l'Eglise, Commentry, Creuzier-le-Vieux, Domérat, Dore-l'Eglise, Echassières, Félines, Jaligny-sur-Besbre, La Chapelle-Agnon, La Renaudie, Louroux-de-Bouble, Molinet, Moulins, Nonette-Orsonette, Paulhenc, Pouzy-Mésangy, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Flour, Saint-Genes-Champespe, Saint-Genest, Saint-Georges-d'Aurac, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Mamet-la-Salvetat, Saint-Ours-les-Roches, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Saint-Yorre, Toulon-sur-Allier, Tralaigues, Tronget, Verrières, Vieille-Brioude, Voingt, Yzeure.

Ainsi que : le réseau des Biocoop (qui soutient le réseau Solidarité Paysans par une collecte nationale de dons jusqu'en 2026), le Crédit Agricole Centre France, la Fondation Après-Tout, la Fondation de France, le Fonds de Développement de la Vie Associative, Groupama Rhône Alpes Auvergne, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Auvergne, VIVÉA.



MERCI POUR LE TRAVAIL EN PARTENARIAT



À tous les professionnels avec qui nos accompagnatrices et accompagnateurs, salarié.es et bénévoles, sont amené.es à travailler sur le terrain : agents et personnels de la MSA (travailleurs.euses sociaux, conseillers, rédacteurs du contentieux, etc.), services déconcentrés de l'État (DDT, DDETSPP, etc.), Chambres d'Agriculture, vétérinaires, conseillers de gestion et comptables des Centre de gestion, conseillers bancaires etc.